

## Charte de l'apprentissage dans l'Enseignement Catholique

En prônant **une école sans mur et de toutes les intelligences\*** l'Enseignement Catholique a adopté tous les principes de la formation par la voie de l'apprentissage tout en veillant à l'accompagnement moral et éthique que sous tend son projet de **construction de l'homme dans sa globalité.**

Parce que son projet est ouvert à tous, l'Enseignement Catholique veille à offrir cette voie gratuite et rémunérée pour tous les niveaux de la formation professionnelle allant jusqu'aux diplômes d'enseignement supérieur.

Afin de donner un maximum de chances aux jeunes, il a développé une politique active de partenariat avec le monde professionnel et social, les pouvoirs publics ainsi que diverses structures en Europe et dans le Monde.

### L'Enseignement Catholique à travers son réseau de Centres de Formation par Apprentissage

#### POUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION :

- Propose aux jeunes des formations pertinentes grâce à la dynamique de co-construction menée avec les Branches Professionnelles, les Entreprises, les Autorités Académiques et les Conseils Régionaux.
- Dispense aux apprentis une formation diplômante de qualité, leur permettant d'obtenir une qualification professionnelle, de s'insérer et d'évoluer dans la vie professionnelle et sociale.
- Veille au bon équilibre entre formation professionnelle et générale de telle sorte qu'ils disposent de la culture que suppose toute vie en société.
- S'assure que les équipes éducatives soient composées de professionnels de la pédagogie de l'alternance.
- Privilégie les méthodes pédagogiques actives permettant l'acquisition d'une certaine autonomie dans la réflexion et l'action, conformes au projet de l'Enseignement Catholique de faire grandir l'homme tout entier.
- Assure aux apprentis un accompagnement personnalisé de la formation en C.F.A. comme en entreprise grâce aux relations nouées entre les équipes des centres de formation et les maîtres d'apprentissage ainsi qu'aux outils de collaboration qui sont mis en place.
- Favorise les passerelles, les poursuites d'étude des apprentis et la mixité des parcours, au sein du réseau des établissements de l'Enseignement Catholique.

- Poursuit la démarche de progrès engagée par la mise en place d'indicateurs de la qualité et le rôle donné aux Comités de liaison et Conseils de Perfectionnement.

#### POUR L'INSERTION DE TOUS LES JEUNES :

- Accompagne les jeunes dans leur diversité :
  - les accueille et les écoute.
  - les aide à s'orienter, à construire leurs projets.
  - leur propose des formations et des méthodes adaptées à leurs profils
  - prend en compte le handicap pour un apprentissage réellement ouvert à tous.
- Ne demande aucune contribution financière aux apprentis ou à leurs familles.
- Aide et conseille les futurs apprentis dans la recherche d'une entreprise d'accueil pour le contrat d'apprentissage et à l'issue de ce contrat dans leur insertion professionnelle ou poursuite d'études.
- Aide les apprentis dans leurs démarches touchant à leurs conditions matérielles d'hébergement, de transport, de vie sociale, culturelle et de loisirs.
- Œuvre en partenariat avec les spécialistes de l'orientation ainsi que le pôle emploi et participe aux actions menées par les pouvoirs publics, tant au niveau territorial que national, en faveur de l'insertion des jeunes.
- Mène une politique de relation avec le monde professionnel de nature à favoriser la formation et l'insertion durable des jeunes apprentis dont il a la responsabilité.
- Garantit la cohérence des formations offertes en associant directement les C.F.A. à la carte des formations et à la dynamique du travail en réseau d'établissements engagés par les Comités Diocésains, Académiques et Régionaux de l'Enseignement Catholique.
- Promeut l'apprentissage comme voie de formation pertinente et valorise plus généralement l'enseignement professionnel.
- Développe la mobilité internationale des apprentis au travers de la mise en place de partenariats.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SPIRITUEL ET UNE OUVERTURE  
SUR LE MONDE FONDÉS SUR LA RELATION :

- Elabore un projet d'établissement du C.F.A. tenant compte de la volonté de l'Enseignement Catholique de faire grandir l'homme dans toutes ses dimensions.
- Entre dans une démarche d'éducation qui allie formation professionnelle et humaine.
- Favorise l'information des familles et leur donne toute leur place dans la vie du C.F.A.
- Propose des chemins de foi dans le respect des consciences de chacun. Les C.F.A. bénéficient dans ce cadre de l'attention et de l'appui de leur tutelle ecclésiale (congréganiste et diocésaine) pour mettre en œuvre l'animation pastorale.

**Le Secrétaire Général  
de l'Enseignement Catholique**

**Le Secrétaire Général  
du C.A.E.C.**

**Le Président  
du C.F.A.**

**Le Directeur  
du C.F.A.**

(\* ) Texte des Assises de l'Enseignement Catholique.

